

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 15 juillet 2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/07/15-0/03 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210715-lmc100000022300-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/07/2021

Réception Préfet : 16/07/2021

Publication RAAD : 16/07/2021

OBJET : Formation des Commissions thématiques du Conseil départemental.
- Détermination de leur nombre, de leur domaine d'intervention et du nombre de leurs membres.

Pour l'étude et la préparation des rapports et projets de délibérations qui lui sont soumis, le Conseil départemental, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales, a la possibilité de répartir ses membres en Commissions.

Celles-ci ont compétence pour examiner les affaires soumises à l'Assemblée départementale, et émettre un avis sur chacune d'entre elles.

Il est proposé de déterminer, dans un premier temps, le nombre et les domaines d'intervention des Commissions thématiques ainsi que le nombre de conseillers départementaux qui y siègeront ; puis, dans un deuxième temps, de procéder pour chacune d'entre elles à la désignation de son président, de son vice-président et de ses autres membres.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-22,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de créer huit Commissions Thématiques aux champs de compétences définis ci-après :

Commission n° 1 : Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

Commission n° 2 : Education et Culture

Commission n° 3 : Jeunesse et Sports

Commission n° 4 : Solidarités

Commission n° 5 : Environnement

Commission n° 6 : Transports et Mobilités

Commission n° 7 : Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Commission n° 8 : Règlement intérieur

Article 2 : que chacune des huit commissions susvisées est composée d'un Président, d'un Vice-Président et de 8 Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne